

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2017**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 janvier 2017, se réunit le 1<sup>er</sup> mars 2017 à 19 heures en mairie sous la présidence de Monsieur Rolland, Maire.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne le benjamin de l'assemblée, Monsieur Carels, comme secrétaire. Il lui demande de procéder à l'appel.

21 conseillers municipaux sur 23 sont présents et deux sont représentés (Madame Duchatel pouvoir à Madame GOSSART, Monsieur Lepers pouvoir à Monsieur Reffas).

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il n'y a pas de compte-rendu de la séance du 17 décembre 2016 puisque l'ancien DGS n'est pas réapparu depuis ce jour là en mairie.

En revanche, il soumet au vote le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2016 dont l'approbation avait été repoussée pour y adjoindre les réponses aux questions diverses.

Madame Deffontaine demande s'il serait possible d'enregistrer désormais le déroulé des interventions.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas hostile à cette perspective et qu'il y réfléchit dans le cadre, notamment, de l'évolution démographique de la commune.

Le compte-rendu est approuvé par 19 voix contre 4 .

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu des débats tenus en séances des 28 septembre 2016 et 17 décembre 2016 relativement au PADD/PLU.

Par 19 voix contre 4 , ce compte-rendu est approuvé.

Le conseil est invité par son président à passer l'examen de l'ordre du jour.

### **Compte administratif 2016 :**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Reffas, Maire-Adjoint aux finances.

Monsieur Reffas détaille les dépenses et recettes réalisées dans les deux sections sur l'année 2016. Il fait état notamment de la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement qui permet de dégager un excédent de plus de 300 000 €.

Il ajoute que l'emprunt-relais contracté sur l'exercice a été totalement remboursé.

Monsieur le Maire se félicite que l'autofinancement s'améliore encore par rapport à l'exercice 2015. «il rappelle cette nécessité pour pouvoir investir dans les travaux et équipements publics de notre commune » ajoute Mr le Maire.

Madame Deffontaine, Monsieur Carels et Madame Freno interpellent Monsieur Reffas sur quelques points du compte administratif et ce dernier leur répond.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire propose au conseil de désigner un président de séance en la personne de Monsieur Reffas.

Monsieur le Maire quitte la présidence de l'assemblée et Monsieur Reffas le remplace pour faire procéder au vote.

Le compte administratif 2016 est approuvé par 18 voix contre 4 .

### **Compte de gestion 2016 du receveur municipal :**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Reffas, Maire-Adjoint aux finances.

Monsieur Reffas expose les identités de valeurs entre le compte-administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du receveur.

Monsieur le Maire met le compte de gestion 2016 aux voix, 19 élus l'approuvent contre 4 .

### **Affectation du résultat 2016 :**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Reffas, Maire-Adjoint aux finances qui informe le conseil des affectations de résultats de l'exercice 2016. La quasi totalité des excédents 2016 sera capitalisée en section investissement du budget 2017.

Monsieur le Maire soumet la délibération aux voix : 19 voix pour et 4 abstentions.

### **Budget primitif 2017 :**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Reffas, Maire-Adjoint aux finances.

Monsieur Reffas présente le projet de budget 2017 dans ses grandes lignes en fonctionnement et en investissement. En fonctionnement, la section s'équilibre à hauteur de 2 678 739,85 € et en investissement au niveau de 1 371 527,61 €.

Monsieur Reffas précise que la section de fonctionnement comprend, en dépenses, les frais de personnel, les achats, l'entretien du patrimoine, les contrats de prestations de services, les subventions au CCAS et aux associations, les intérêts des emprunts.

En recette, elle comprend essentiellement les impôts et taxes, les produits des tarifs publics municipaux, les dotations de l'État et des autres institutions.

Monsieur Reffas donne les chiffrages par chapitres, niveau de vote du BP. Il procède de la même manière pour détailler la section investissement : cette section inclut près d'un million deux cent mille euros de dépenses d'équipement dont les travaux d'Agrotech, d'éclairage public et de vidéoprotection. Leur financement est assuré sans recours à l'emprunt. Ce sont à la fois les excédents reportés (plus de 500 000 €) et les subventions notifiées à la ville (plus de 600 000 €) qui pourvoient au besoin.

Monsieur le Maire précise que le projet Agrotech est inscrit au budget dans sa totalité et qu'il est précisément chiffré suite au dépouillement des différents lots du marché de travaux. Il réitère qu'il a obtenu le soutien et l'appui de nombreux institutionnels et forces vives du territoire métropolitain. Monsieur le Maire, en réponse à Madame Verriest et Monsieur De Nanteuil, ajoute que si le processus ne connaît pas d'obstacle technique, l'opération pourrait être réalisée avant la fin de

l'année.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé l'enjeu d'Agrotech sur le développement de la ville et la situation de l'emploi, évoque la sécurité publique qui devrait trouver de meilleures réponses avec d'une part, la vidéoprotection, d'autre part, un éclairage public adapté.

Au cours des débats, Madame Deffontaine, Madame Freno et Monsieur Carels interrogent Monsieur Reffas sur les principales lignes du projet de budget et ce dernier apporte les réponses aux questions.

Le sujet des subventions aux associations est évoqué, notamment par Madame Deffontaine.

Monsieur Reffas répond que la loi régit les conditions de subventionnement des associations, lesquelles doivent présenter un dossier comprenant notamment un rapport d'activité, un état de leurs comptes et un projet de budget. Celles qui ne répondent pas ou répondent incomplètement à ces exigences légales ne peuvent prétendre à subventionnement.

Monsieur le Maire ajoute que la chambre régionale des comptes veille, à juste titre, à la bonne utilisation des fonds publics, donc, de l'argent des contribuables.

Monsieur Carels évoque l'entretien des bâtiments. Monsieur Bernard Deffontaine, 4ème adjoint, lui répond qu'il s'agira de la cantine, de la façade de la mairie et de l'entretien des sites publics municipaux en général.

Monsieur Carels s'arrête également sur le site « Caddy » et sur les composants de crédits prévus. Monsieur le Maire indique qu'un budget de départ (désamiantage, travaux de curage) est amorcé car la longueur des procédures technico-administratives qui ne dépendent pas que de la commune rendrait aléatoire d'aller plus loin pour l'instant. Il fait lecture d'une note détaillant la problématique ( annexe au pv ).

Monsieur le Maire, constatant la fin des débats soumet le projet de BP 2017 à approbation.

Par 19 voix contre 4 abstentions le BP 2017 est adopté.

### **Bilan des acquisitions et cessions exercice 2016 :**

Monsieur le Maire fait état de deux cessions d'éléments d'actif pour l'exercice (recette 700 000 €). Il informe qu'il n'y a pas eu d'acquisitions. Il soumet la délibération aux voix :  
Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

### **Subventions 2017 aux associations non sportives :**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Reffas aux fins de présentation du projet de délibération.

Madame Deffontaine regrette que les subventions de certaines associations baissent.

Monsieur Reffas indique qu'aucune baisse de valeur de point n'est mise au vote. Il précise que le budget est un prévisionnel et, qu'en l'état, pour certaines associations, il ne dispose pas de tous les éléments d'appréciation pour prendre une position définitive. Il entend réexaminer certains dossiers comme la loi le recommande.

Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote :  
Par 19 voix contre 4 (élus de l'opposition) la délibération est adoptée.

### **Subventions 2017 aux associations sportives :**

Monsieur Reffas, sur demande de Monsieur le Maire présente la délibération, Celle-ci est approuvée par 19 voix contre 4 .

### **Taux des taxes municipales :**

Monsieur Reffas, invité par Monsieur le Maire à présenter la délibération, indique que les taux des taxes municipales demeurent inchangés. Monsieur le Maire précise qu'en dépit de la baisse récurrente des dotations de l'État, il a décidé, pour la troisième année consécutive, de ménager le contribuable Willemois.

### **Admissions en non valeur des titres de recettes :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Reffas, Maire-Adjoint aux finances. Monsieur Reffas précise qu'après avoir exercé tous les recours et toutes les poursuites possibles, le receveur municipal constate que des recettes ne peuvent être recouvrées. Qu'en conséquence, il convient de les admettre en non valeur.

Le total des sommes qui remontent, pour certaines, à 2008 s'élève à 23 076 €. Il s'agit essentiellement d'impayés de loyer.

Monsieur le Maire fait passer au vote.

La délibération est approuvée par 19 voix contre 4 abstentions .

### **Tarif des accueils collectifs de mineurs (centres aérés) petites vacances scolaires – année 2017 :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Pruvost, 5ème adjointe, qui expose la délibération.

Celle-ci est approuvée par 19 voix contre 4 .

### **Tarifs des accueils collectifs de mineurs (centre aérés) été 2017 :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Pruvost, 5ème adjointe, qui expose la délibération.

Madame Vermeeren souhaiterait, à l'avenir, obtenir des études comparatives avec d'autres communes.

Monsieur le Maire répond favorablement, ajoutant qu'une estimation a déjà été faite en 2014 et que la commune est sans doute bien placée à cet égard.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

Cette dernière est approuvée par 19 voix contre 4.

### **Tarifs du camp d'adolescents été 2017 :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Pruvost, 5ème adjointe, qui expose la délibération.

Monsieur le Maire soumet la délibération aux voix.

Elle est adoptée par 19 voix contre 4 abstentions.

### **Repas, goûter spectacle, excursion et colis des aînés année 2017 :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Petit, 1<sup>er</sup> adjoint aux fins de présentation de la délibération.

Monsieur le Maire soumet cette délibération au vote des conseillers. Elle est adoptée par 19 voix contre 4 abstentions .

### **Tarifs publics à destination des usagers de la médiathèque municipale :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur De Nanteuil, conseiller délégué qui expose que dans le cadre de la municipalisation de la médiathèque actée par délibération en 2015, il appartient au Conseil Municipal de voter des tarifs à l'attention des usagers.

Les tarifs en vigueur, soit 20€ par famille Willemoise et 30€ par famille non Willemoise sont pour l'instant reconduits, sur proposition faite cette année par l'OWASE.

Le Conseil Municipal verra par la suite s'il convient de les modifier.

Suite à une question de Monsieur Carels, Monsieur le Maire précise que les achats seront effectués par la ville et que les recettes seront reçues également par la ville.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer.

La délibération est adoptée par 19 voix contre 4 abstentions .

### **Règlement local de publicité : avis de la commune :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Prouveur, Maire-Adjointe à l'urbanisme qui expose que la MEL a établi un RLP métropolitain mais les communes doivent rendre un avis et exprimer des souhaits de réglementation des enseignes publicitaires sur leur territoire. Tel est l'objet de la présente délibération par laquelle la ville de Willems a posé ses demandes de protection environnementale et paysagère maximale.

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur cette délibération. Il rappelle que des consultations entre élus ont eu lieu préalablement au débat.

Adoption à l'unanimité du conseil.

### **Convention d'objectifs et de financement pour équipement d'accueil de jeunes enfants avec la CAF du Nord :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Pruvost, 5ème adjointe qui expose le contenu de la convention.

Après y avoir été invité par Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **Convention d'objectifs et de financement pour création d'un RAM avec la CAF du Nord :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Pruvost, 5ème adjointe qui expose le contenu de la convention.

Après y avoir été invité par Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **Demandes de soutien financier auprès des parlementaires pour l'acquisition d'un défibrillateur :**

Monsieur le Maire indique que la commune va devoir acheter un nouveau défibrillateur et propose au conseil de solliciter une aide financière auprès des parlementaires du département, au titre de leur réserve, afin d'amortir le coût du produit.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Demandes de subvention auprès de différents partenaires pour la création du site « Agrotech » :**

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à solliciter l'ensemble des institutions et forces vives du territoire pour obtenir le maximum de subventions relativement au projet « Agrotech ».

Madame Deffontaine indique que, comme elle est opposée au projet, elle ne votera pas les demandes de subventions.

Monsieur le Maire met la délibérations aux voix.

Cette dernière est adoptée par 19 voix contre 4 abstentions .

### **Dénomination d'une voie municipale :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un nom à une voie nouvelle, près de la rue du Bicentenaire, devant desservir le quartier des habitations édifiées par « logis métropole ».

Il précise qu'il a consulté l'ensemble des élus, majorité et opposition aux fins de propositions et indique qu'une assez large proportion des avis s'est portée sur « Allée des Allumoirs ».

Madame Deffontaine déplore que la proposition de son groupe n'ait pas été retenue .

Monsieur Le Maire lui rappelle qu'en démocratie, il y a une majorité et une minorité et que la majorité l'emporte dès lors qu'on ne peut aboutir à un consensus.

Monsieur Le Maire demande de passer au vote.

Par 19 voix contre 4 abstentions, le Conseil décide d'attribuer le nom « d'Allée des Allumoirs» à la voie communale nouvelle.

**Intercommunalité : Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour siéger à la CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges) :**

Monsieur Le Maire propose la candidature de Madame Aurore Prouveur et demande s'il y a d'autres candidats.

Madame Freno fait acte de candidature.

Monsieur Le Maire propose que le Conseil s'exprime à main levée. Par 18 voix (contre 5 à Madame Freno), Madame Prouveur est désignée pour siéger à la CLETC.

**Protocole transactionnel entre la ville de Willems et la Ville de Hem :**

Monsieur Le Maire expose que la ville de Hem apporte son concours auprès de plusieurs communes environnantes dont la nôtre dans l'instruction des actes et dossiers d'urbanisme depuis le 1er Juillet 2015. Aucune convention n'ayant été établie à l'époque, il est nécessaire de couvrir le paiement, en rappel, des prestations fournies par la signature d'un protocole transactionnel.

Monsieur Le Maire, avant de soumettre aux voix, précise que depuis janvier dernier, un SIVU rassemblant les Communes règle ces questions.

La délibération est adoptée par 20 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire indique vouloir porter à connaissance du Conseil un certain nombre d'informations et répondre aux questions diverses des élus de l'opposition.

**INFORMATIONS**

. Monsieur le Maire informe le Conseil de l'arrivée du haut débit professionnel à la Mairie, au Pôle Éclat. Les écoles seront câblées dans le prolongement des opérations du génie civil.

. Monsieur le Maire passe ensuite la parole à M. le DGS sur les sujets liés à l'intercommunalité.

M.le DGS fait part des changements institutionnels intervenus à la M.E.L suite à la loi NOTRE. Ils se résument en un élargissement du territoire métropolitain par fusion avec la communauté de communes des Weppes et en plusieurs transferts de compétences nouvelles (en grande partie exercées auparavant par le Conseil Départemental), notamment la voirie et l'action sociale en matière de logement.

M. le DGS intervient également à la demande de Monsieur le Maire sur la question des espaces naturels métropolitains. Il informe le conseil que suite au transfert de compétences du syndicat mixte « Espace Naturel Lille Métropole » vers la M.E.L, cette dernière a décidé de ne pas réduire l'attribution de compensation aux communes membres du fait qu'elles avaient contribué volontairement pendant longtemps au développement de la politique des espaces naturels métropolitains, actant ainsi une sorte de prime aux acteurs pionniers des communes fondatrices telle que la Commune de Willems.

## **QUESTIONS DIVERSES DE L'OPPOSITION MUNICIPALE.**

– A la question sur l'attribution d'une subvention de l'État de 70 000€ au titre de l'effort de construction de logements, il est demandé à Monsieur le Maire si cette somme est liée à la gestion actuelle ou aux politiques d'aménagement des équipes municipales précédentes ? Monsieur Le Maire répond que cette aide de l'État repose sur des constructions qui ont fait l'objet d'un permis de construire délivré en 2015. Elle ne doit donc rien aux municipalités qui ont précédé.

– A la question sur la pose d'indicateurs de vitesse à l'entrée de notre commune, Monsieur Le Maire répond qu'il n'est ni contre, ni pour pour la simple raison qu'il n'est pas convaincu de la grande efficacité d'un tel dispositif. Cet avis est étayé par les échanges avec les services de la M.E.L qui travaillent sur des moyens de ralentissement sur les accès extérieurs de la RD 90.

– A la question relative à «l'éventuelle suppression» du Willems info Monsieur Le Maire répond par la négative, précisant simplement qu'il n'y a pas eu de distribution sur le mois de février, comme l'année dernière, mais qu'il y en aura une prochainement en mars qui intègre des éléments financiers et budgétaires votés ce jour.

– A la question sur la politique RH de la Municipalité, Monsieur Le Maire rappelle la loi «La gestion des ressources humaines n'est pas une compétence qui relève du Conseil Municipal. C'est une compétence propre du Maire, assisté de son DGS »

– Enfin, à la question sur une supposée arrivée d'usine de méthanisation sur la Commune, Monsieur Le Maire réplique que c'est la première fois mais aussi surtout la dernière qu'il répondra à des questions qui portent sur des rumeurs dans le cadre du Conseil Municipal qu'il préside en qualité de premier magistrat de la ville. Qu'en est il sur le fond ? Des panneaux anonymes et mensongers dont on aimerait bien connaître l'auteur ou les auteurs laissent entendre qu'une usine de méthanisation va arriver sur Willems. Quelle est l'origine de cette rumeur dont l'opposition se fait l'écho ? Est-ce un litige opposant la Mairie avec un professionnel de la méthanisation ? M. le Maire évoque aussi un courrier rédigé avec son homologue de Baisieux qui fait part au Président de la M.E.L d'un intérêt certain pour tout projet qui pourrait se caractériser par un développement économique de notre territoire, notamment sous l'angle d'une synergie agricole industrielle et technologique.

Sur ce dernier aspect le Président de la M.E.L nous a répondu qu'une réflexion était engagée au niveau du territoire métropolitain sur un possible projet de cette nature sans précision aucune. En conséquence, l'arrivée d'une usine n'est rien sinon le fantasme de personnes malintentionnées.

L'ensemble des sujets de la séance étant épuisés, Monsieur Le Maire la lève à 22h15.